

MAIRIE DE LA TOUR-EN-JAREZ (LOIRE)

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 2 MARS 2022

PRESENTS : M. BASSON, Mme PER, M. ALIRAND, Mme HERITIER, M. PODEVIN, Mme PEYRAGROSSE, M. MEYER, Mme STORI, M. TARDY, Mmes VILLEMAGNE, MARTIN, CHABAUD, M. PERBET, M. LAGUET.

ABSENT EXCUSE : M. NAYME (pouvoir à M. ALIRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine PER

1. LECTURE ET SIGNATURE DU PV DE LA DERNIERE REUNION

2. ESPACE LOISIRS-PRESENTATION DES ESQUISSES

Ainsi qu'il a été indiqué lors du dernier conseil municipal du 08/02/2022, et la délibération n° 01-02-2022, il est envisagé de réaliser à côté des cours de tennis qui viennent d'être rénovés, un espace de loisirs, lequel pourrait comprendre :

- Une salle de convivialité et des vestiaires d'environ 100 m²
- Un cours de paddle couvert d'environ 200 m²
- Un parcours sportif
- Un terrain de boules
- L'aménagement du parking existant
- Le changement de l'éclairage actuel des cours de tennis
- L'aménagement de la traversée de la route de Bayard afin de sécuriser l'endroit.

Le cabinet Urbin présente ce jour aux membres du conseil municipal son esquisse du projet, la présentation de l'Atelier Duverger aura lieu lors du prochain conseil municipal, le cabinet d'architecture ne pouvant fournir l'esquisse dans les délais impartis.

Le choix du prestataire pour la fourniture de l'esquisse du projet est par conséquent repoussé au prochain conseil municipal.

3. ESPACE LOISIRS-DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL

Dans le cadre de la réalisation d'un Espace Loisirs, Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention au titre de la DSIL, ainsi qu'auprès du Département.

Dépenses envisagées pour la réalisation de l'Espace Loisirs

• Une salle de convivialité et des vestiaires d'environ 100 m ²	250 000 € H.T
• Un cours de paddle couvert d'environ 200 m ²	165 000 € H.T
• Un parcours sportif + pétanque	65 000 € H.T
• L'aménagement du parking existant	65 000 € H.T
• L'aménagement extérieur (Divers)	40 000 € H.T
• L'installation du chantier et la démolition de l'existant	18 000 € H.T
• <u>TOTAL</u>	<u>603 000 € H.T</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de la Tour-en-Jarez :

- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DSIL.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier de subvention.

Vote

Pour : 15

4. SIEL-REMPLACEMENT ECLAIRAGE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 02-02-2022 du 8 février 2022 reportant le vote pour le choix des lanternes du Centre Bourg.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Dans le cadre du projet de remplacement des lanternes du Centre Bourg afin de réduire le coût de fonctionnement par l'utilisation de lampes LED respectant le développement durable, 3 modèles de lanternes sont présentés ce jour aux membres du conseil municipal :

➤ Modèle EP445	Prix unitaire : 522.00 € H.T		
Montant HT Travaux 28 533,00 €	% - PU 60 %	Participation commune 17119,00 €	Participation SEM 0,00 €
➤ Modèle Legend	Prix unitaire : 834.00 € H.T		
Montant HT Travaux 34 461,00 €	% - PU 60 %	Participation commune 20 676,00 €	Participation SEM 0,00 €
➤ Modèle Stanza + crosses	Prix unitaire : 1 089.00 € H.T		
Montant HT Travaux 39 317,00 €	% - PU 60 %	Participation commune 23 590,00 €	Participation SEM 0,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « remplacement lanterne centre Bourg » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- prend acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- décide de porter son choix au modèle de lanterne EP445.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prends acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote

Pour : 15

5. DEMANDE DE SUBVENTION SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Monsieur Achille ROULOT, Tourangeois, fait une demande de subvention dans le cadre d'un projet porté par une équipe de quatre compagnons des Scouts et Guides de France dont il fait partie. Ces quatre compagnons ont le projet d'apporter de l'aide en tant qu'animateurs périscolaires en Roumanie du 11 juillet au 01 août 2022 et ce dans le cadre d'actions gérées par le Secours Catholique Caritas. Ce

projet est en lien avec les actions déjà menées par l'association ISSA-BERRI hébergée par le Lycée Claude Fauriel de Saint-Etienne.

Le groupe de quatre jeunes majeurs sollicite la mairie de La Tour en Jarez pour une participation financière destinée à les aider à voyager, se loger et se nourrir sur place. Les mairies de Villars, Saint-Etienne et l'Etrat ont aussi été sollicitées. Par ailleurs le groupe effectue en France des actions afin de recueillir des fonds : petits travaux, ventes de produits maisons.

Le budget global du projet s'élevant à 1 963 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer une aide financière à hauteur de 200 € aux Scouts et Guides de France pour que le groupe dont fait partie Monsieur Achille ROULOT mène son projet en Roumanie.

Vote

Pour : 15

QUESTIONS DIVERSES

* Il est précisé qu'un courrier va être adressé au SIVU pour demander une correction du dernier compte-rendu en date du 15 février 2022 afin de faire préciser que les participations qu'on accepte de payer sont une contrepartie de l'indemnité de sortie du SIVU

* Monsieur PODEVIN fait un point sur le chantier de la micro-crèche et de la salle intergénérationnelle : le terrassement est terminé. La grue va être installée.

* Dans le cadre du plan de relance volet numérique, il a été attribué une subvention de 1 517 euros pour les travaux de mise aux normes électriques de l'école pour internet et la fibre.

* Les Z'Estivales devraient avoir lieu le 30 juin ou 7 juillet prochain.

* Le CCAS a validé à l'unanimité l'adhésion à l'association « ACTIOM » visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé pour tous.

* Le repas des aînés est prévu le 27 avril prochain.

* On rappelle que le voyage à Vörstetten aura lieu du vendredi 29 avril au dimanche 1^{er} mai 2022. Il convient pour les personnes intéressées de se rapprocher de l'association AETEA.

* Le vide-dressing organisé par l'APE aura lieu le 19 mars prochain.

* Le conseil municipal fera des actions ciblées en direction du peuple ukrainien.

Prochain conseil municipal : date à définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.